

le 28 février 2007.

Le vingt huit février deux mil sept, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON, Maire :

Présents : Mr R BORDERON – Mme MC CREPINSEK – Mr F ALLARY – Mr J MAZIERE – Mr A FERRET – Mr L PHELIPPEAU – Mr G JOSEPH – Mr B BOURREAU – Mme J HOCQUET

Absent : Mr B BOUCHET

Madame M.C Crépinsek a été élu secrétaire

ORDRE DU JOUR : Transports scolaires
Mise en consultation, procédure mise en concurrence

Monsieur Le maire indique à l'assemblée que le marché relatif pour assurer les services de transport scolaire vers les écoles de ROUGNAC-CHARRAS-GRASSAC (RPI Charras-Combiers-Grassac-Rougnac) avec l'entreprise VRIET AUTOCARS arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2006-2007.

Conformément aux dispositions applicables aux services de transports scolaires, il convient de lancer une procédure de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics. Cette procédure peut être engagée par les services du Conseil Général de la Charente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier au Conseil Général de la Charente la procédure de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics.

but signé les membres présents




